



# MAIRIE VAUJANY

## NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 7  
VOTANTS : 7  
POUR : 7  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jacques JOUANS à Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### Délibération n°02-13022026-21 : Rénovation et réhabilitation thermique de la Résidence « Le Rochas » - Avenants aux marchés de travaux

Par délibération du 4 avril 2025, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer les marchés pour la réalisation des travaux de rénovation et réhabilitation thermique de la Résidence « Le Rochas » - Bâtiments A, B et C.

Comme souvent à l'occasion de chantiers de rénovation, des contraintes ou difficultés imprévues apparaissent au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il apparaît donc nécessaire d'adapter ou de modifier le programme de travaux initial et de passer commande de travaux modificatifs ou complémentaires. Ces décisions sont formalisées par voie d'avenants.

Ainsi, par délibération du 03 octobre 2025, le Conseil municipal a validé, à l'unanimité, des avenants aux marchés pour les lots n°2 « Charpente – Couverture – Zinguerie », n°4 « Menuiserie » et n°8 « Électricité – Courant faible – Chauffage électrique ».

Par délibération du 15 décembre 2025, le Conseil municipal a validé, à l'unanimité, des avenants aux marchés pour les lots n°5 « Cloisons – Doublages – Faux-plafonds », n°8 « Électricité – Courant faible – Chauffage électrique » et n°9 « Sanitaire – Ventilation ».

Conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique (modification de faible montant inférieure à 15% du montant du marché initial), la Commune de Vaujany souhaite à présent entériner par voie d'avenant la réalisation des travaux supplémentaires ou modificatifs suivants :

- Avenant n°2 au marché pour le lot n°9 « Sanitaire – Ventilation » d'un montant de 3 715.98 € HT.

Le projet d'avenant concerné est joint à la présente délibération.

Après prise en compte de l'ensemble des avenants y compris ceux prévus dans la présente délibération, le montant total des travaux de rénovation et réhabilitation thermique de la Résidence « Le Rochas », tous lots confondus, passe ainsi de 1 087 483.58 € HT à 1 110 569.12 € HT.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Décide de valider l'avenant suivant aux marchés de travaux de rénovation et réhabilitation thermique de la Résidence « Le Rochas » - Bâtiments A, B et C :
  - Avenant n°2 au marché pour le lot n°9 « Sanitaire - Ventilation » passé avec la société VIARD GAUDIN pour un montant de 3 715.98 € HT portant le montant du marché conclu initialement de 328 847.24 € HT à 335 504.50 € HT.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2135 du budget communal 2026 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant à venir.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.  
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

